



Repenser ses actions de demain

“

Bonjour à vous tous,

Sur l'édito du mois de septembre je parlais de ce COVID 19 qui avait bien perturbé le bon fonctionnement de notre pays en ce début de l'année 2020 et bien nous voilà reparti pour des moments difficiles avec un confinement qui ne s'arrêtera qu'au 1er décembre au minimum dans un premier temps.

Et le secteur associatif sportif où trouve-t-il sa place ?

Le sport est-il une priorité, on peut en douter avec la dernière allocution de notre Premier Ministre, pourtant le sport est la seule thérapie avec très peu d'effets secondaires qui correspond au bien être sur le plan physique que psychique.

Le mouvement sportif doit repenser ses actions de demain, au risque de voir le monde sportif s'enliser dans une crise. Il est vital de mettre un cap et d'ouvrir des orientations positives. L'Etat providence et c'est à craindre, ne sera là que pour compenser et non pour accompagner.

Dépassons ce climat anxiogène, réfléchissons aux actions qui permettront de relancer la pratique des disciplines sportives au quotidien hors coronavirus et de limiter la baisse des adhésions récemment constatée.

Le plan sport territoire 2021 qui sera façonné en synergie avec l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique doit nous permettre de maintenir la structure de la sphère sportive. Soyons optimistes !

Bon courage à vous tous et portez-vous bien



Yves Amiot
Président du CDOS 49

”

SOMMAIRE :

- Édito p.1
- Info Sport p.2-3
- Sport en détresse p.4
- CPJ 2024 p.5
- Le Relais p.6
- Agenda p.6

Le Gouvernement vient d'annoncer 400 millions d'euros d'aides supplémentaires pour le sport. Retrouver ces nouvelles mesures d'aides économiques et le plan de relance du sport sur le site du CDOS 49.



MÉDICOSPORT-SANTÉ

LE DICTIONNAIRE À VISÉE MÉDICALE DES DISCIPLINES SPORTIVES

Edition 2020

Un outil d'aide à la prescription d'activité physique et sportive adaptée

Le Médicosport-santé, dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, rassemble les programmes sport-santé élaborés par les fédérations sportives.

Voir le **MÉDICOSPORT-SANTÉ** :

<https://www.vidal.fr/infos-sport-medicosport-sante>

Médicosport-santé édition 2020

Les bénéfices de l'activité physique et sportive pour de nombreuses affections chroniques sont maintenant bien démontrés scientifiquement. Par leurs caractéristiques propres, certains sports apportent une réponse plus appropriée que d'autres en fonction de la pathologie ou de l'état de santé du patient. Le 5 novembre dernier, le Dr Alain Calmat, Président de la commission médicale du CNOSF, a présenté la 4e édition du Médicosport-santé, ouvrage de référence dans la formation en sport santé. En tout, ce sont 50 fédérations qui ont contribué à enrichir cet ouvrage. Nouveauté 2020, trois nouvelles pathologies (maladie respiratoire, fibromyalgie et maladie de Parkinson) ont été intégrées dans ce Vidal du sport, ainsi que les programmes sport-santé proposés par cinq nouvelles fédérations (sports sous-marins, kick boxing - muaythai et DA, roller et skateboard, sport en milieu rural et UFOLEP).

Sport Éducation Citoyenneté



Toi aussi, fais les Jeux !

En novembre, 10 dossards à remporter, pour participer à la course de ta vie, grâce au Club Paris 2024.

Pour participer, rejoins le Club Paris 2024 :

<https://www.paris2024.org/fr/>

10 dossards à gagner pour le Marathon Grand Public Paris 2024

Alors que l'activité sportive est contrainte par la situation actuelle, le Club Paris 2024 offre un horizon à tous les sportifs en herbe, dans le respect des consignes gouvernementales. Avec l'opération « 10 dossards pour la course de ta vie », Paris 2024 permet aux plus audacieux de remporter un dossard pour le Marathon Grand Public, qui se déroulera en 2024, le même jour et dans les mêmes conditions que le Marathon olympique. Chaque membre du Club Paris 2024 peut cumuler des points, simplement en faisant du sport. Au bout de mille points, on participe au tirage au sort qui aura lieu début décembre 2020, pour gagner la chance de prendre le départ du Marathon Grand Public !



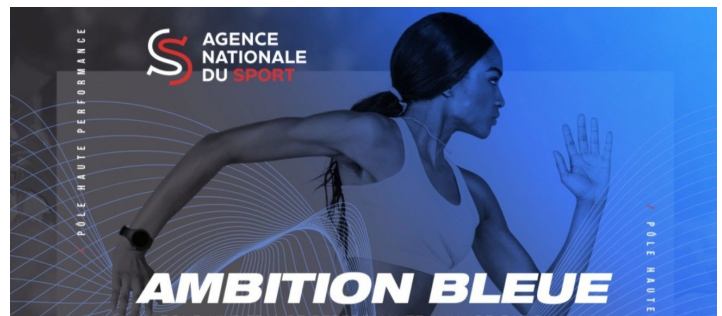
Sport et Politiques Publiques

Ambition Bleue

Le système sportif français actuel date des années 60 et a été revisité épisodiquement sans transformation profonde. Ce système a montré ses limites lors des deux dernières décennies. Le 7 octobre dernier, le manager de la haute performance à l'Agence du sport, Claude Onesta, a présenté le plan « **Ambition Bleue** » pour transformer le sport de haut niveau français et améliorer les chances de médailles aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Environ 400 athlètes devraient rejoindre le Cercle Haute Performance et bénéficier d'un soutien renforcé de la part de l'Agence du Sport dans l'optique d'améliorer leurs performances lors des Jeux de Paris 2024 et faire évoluer la France dans le top 5 des nations.

Découvrir la note de synthèse :

https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/proiet_ambition_bleue_vf.pdf



Ambition Bleue, un nouveau modèle pour une France qui gagne.

L'acte fondateur du nouveau modèle réside dans la création du Cercle Haute Performance, un service « Haute Couture » pour les athlètes/para-athlètes et staffs du Cercle Haute Performance avec 3 champs d'actions : **Optimisation de l'accompagnement scientifique des athlètes et coachs, valorisation, développement d'expertise, accompagnement individualisé de l'encadrement et accompagnement personnalisé des athlètes.**

Sport et Professionnalisation



COVID-19 : mesures d'aide et de soutien aux associations sportives

La secrétaire d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable met en place « UrgencESS », le service anti-crise à destination de l'ESS.

Les aides mises en place pour faire face à l'impact des restrictions sanitaires sont pleinement mobilisables par les associations. Afin de rendre ces mesures d'urgence économique plus compréhensibles pour les structures de l'ESS, dont les associations sportives, la Secrétaire d'Etat à l'Economie sociale, solidaire et responsable met à leur disposition le service «UrgencESS». Ce service regroupe tous les outils mis à la disposition des structures de l'économie sociale et solidaire pour faire face à la crise.

Covid-19

SYNTHESE DES MESURES

En faveur des structures de l'ESS

Mesures de soutien aux structures de l'ESS

Afin de faire face à la crise sanitaire, la synthèse des mesures en faveur des structures de l'ESS a été publiée le 30 octobre 2020 (page dédiée) :

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess>

Le lundi 26 octobre 2020, le mouvement sportif français avait adressé une lettre ouverte au Président de la République, intitulée "SOS : SPORT EN DETRESSE", co-signée par 95 fédérations sportives (Retrouvez le contenu intégral sur le site du CNOSF).

Fédérations et clubs en souffrance : les résultats officiels de l'enquête du Mouvement sportif.

Au lendemain de cette lettre ouverte adressée par le Mouvement sportif au Président de la République, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a souhaité réaliser, via les fédérations, une enquête auprès des clubs fédérés afin de mesurer l'impact, notamment financier, de la crise du Covid-19.

Pour cela, il leur a été demandé de dresser un état des lieux comparatif de leur situation entre fin octobre 2019 et fin octobre 2020. Avec les retours de 44 414 clubs, cette enquête enregistre un record de participation avec près d'1/3 des clubs fédérés participants. Elle a mis en lumière des différences notables entre les sports : si 26% des clubs ayant répondu ne constatent pas une perte significative d'adhérents en 1 an, 74% d'entre eux déclarent en revanche et en moyenne une perte de 26% de licenciés en raison de l'épidémie.

Au-delà de la perte de cotisations, 78 % des clubs confirment avoir enregistré une perte économique sur d'autres secteurs tels que la baisse de ressources liées au partenariat et au mécénat, la réduction voire la suppression totale de revenus de billetterie ainsi que la diminution de subventions.

A ce stade de l'analyse, sur un échantillon représentatif de 36 000 clubs, on constate déjà un déficit de recettes d'un montant de 376 millions d'euros, dont 260 millions de pertes de cotisations et 116 millions de pertes "autres" (subventions, partenariats, billetterie, etc.), avant la prise en compte d'autres pertes plus spécifiques. Ces sommes sont révélatrices des difficultés prévisibles que vont rencontrer clubs et fédérations dans ce contexte de contraintes sanitaires



En raison de l'épidémie Covid-19, les clubs enregistrent une perte moyenne de 26% de licenciés.

26%

perte de licenciés en raison de l'épidémie estimée à 26%.

persistantes. Elles montrent aussi toute la nécessité d'un soutien supplémentaire rapide dans le cadre des conventions d'objectifs des fédérations et des Projets Sportifs Fédéraux gérés par l'Agence Nationale du Sport. Parallèlement, il est plus qu'essentiel de prévoir d'ores et déjà la mise en place d'un « Pass Sport » qui serait une aide aux familles pour inciter les Français à faire du sport en club dès que cela sera possible.

Le Mouvement sportif est à l'arrêt et il a hâte de reprendre une activité normale au service de la société française. Il a besoin d'être accompagné et soutenu dans cette perspective.

Source : communiqué de presse, 13 novembre DAPS CNSOF

Centres de préparation aux Jeux

Paris 2024 a dévoilé la liste des 620 équipements sportifs et services d'accueil désignés Centres de préparation aux Jeux. Ils composeront le catalogue qui sera proposé aux Nations participantes aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et pourront potentiellement accueillir des délégations sportives dans le cadre de leur préparation.

La désignation des Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) marque le coup d'envoi de l'aventure olympique et paralympique pour les athlètes du monde entier. Au terme d'une procédure rigoureuse à laquelle Paris 2024 a associé un grand nombre d'acteurs (État, CNOSF, CPSF, fédérations Olympiques et Paralympiques nationales, collectivités territoriales, Agence Nationale du Sport, etc.), 620 équipements sportifs et services d'accueil ont été désignés « CPJ » et pourront de ce fait potentiellement accueillir des délégations sportives internationales dans le cadre de leurs préparations aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La diversité territoriale de la France est à l'honneur avec 415 territoires labellisés « Terre de Jeux 2024 » qui accueillent un CPJ. La totalité des régions et des départements (soit 95 sur 101) ayant candidaté sont représentés dans cette sélection.

Depuis le 5 octobre, neuf sites en Maine-et-Loire sont désormais estampillés Centre de préparation aux Jeux et pourront accueillir les délégations du monde entier sur leur territoire le temps d'un stage de préparation ou comme base arrière pendant les Jeux.

620

sites sélectionnés pour devenir centres de préparation des Jeux 2024



Le parc de l'Isle-Briand, au Lion-d'Angers peut accueillir des compétiteurs nationaux et internationaux pour la préparation des Jeux de Paris 2024.

9 centres de préparation en Maine-et-Loire

Le Maine-et-Loire figure dans cette liste, avec neuf équipements sportifs retenus, pour accueillir une douzaine de disciplines. Pour l'équitation, on retrouvera le parc départemental de l'Isle-Briand, au Lion-d'Angers, et l'IFCE - Cadre noir de Saumur, avec ses sites de Terrefort (Saint-Hilaire-Saint-Florent) et de Verrie. Pour le tennis de table, la salle La Stella, à La Romagne, ainsi que la future salle de Monplaisir, à Angers, sont aussi retenues. Toujours à Angers, l'athlétisme et le hockey sur gazon pourront être accueillis au parc des sports Josette-et-Roger-Mikulak, au Lac de Maine ; le tennis et le tennis fauteuil au court central de la Baumette ; la natation, la natation artistique, l'escrime fauteuil, le basket et le basket fauteuil au complexe sportif Jean-Bouin. Enfin, l'Arena Loire de Trélazé est retenue pour le basket, le handball et le volley. Entre l'été 2021 et l'été 2024, ces Centres de préparation pourront accueillir des athlètes venus du monde entier pour se préparer à ce grand rendez-vous. Pour le Maine-et-Loire, la validation de ces Centres de Préparation aux Jeux contribue à l'attractivité du territoire. Pour ses habitants, c'est l'opportunité également de découvrir une discipline sportive, un pays et une culture.



FAQ : Foire aux questions

Question : Peut-on être en télétravail et en chômage partiel dû à une baisse d'activité ? Réponse : Oui, il est tout à fait possible d'être en activité partielle réduite (le contrat n'est pas totalement suspendu) et en télétravail (pour les heures restant à travailler). Il faut être vigilant pour dissocier le temps qui relève du télétravail et celui qui relève de l'activité partielle. En aucun cas, la.le salarié.e ne doit télétravailler sur les heures chômées. Le ministère du Travail a précisé les sanctions encourues aux entreprises dans ce cas précis. (sanctions cumulables) : *remboursement intégral des sommes perçues au titre du chômage partiel - interdiction de bénéficier, pendant une durée maximale de 5 ans, d'aides publiques en matière d'emploi ou de formation professionnelle - 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende (art. 441-6 du code pénal).*

Question : Est-il possible d'organiser son AG en visio ou audioconférence dans le contexte sanitaire que nous connaissons ? Réponse : Oui, il est tout à fait possible d'organiser votre Assemblée Générale dans le contexte sanitaire que nous connaissons. Elle doit bien évidemment toujours se faire dans le respect des statuts, tout en prenant en compte les dispositions spécifiques liées à la crise sanitaire. Le décret 2020-925 du 29 juillet 2020 proroge l'ordonnance 2020-321 qui permet de convoquer son AG ordinaire annuelle jusqu'au 30 novembre 2020. Les responsables associatifs peuvent donc décaler leur AG jusqu'au 30 novembre 2020 (pour un exercice comptable caler sur l'année civile). Vous pouvez envisager d'organiser votre AG par visio ou audioconférence, et ce même si ce n'était pas prévu dans vos statuts ou votre règlement intérieur. Cependant, la tenue d'une AG par échanges de mails n'était, quant à elle, pas possible car jugée trop insuffisante en termes d'accès à l'information. Pour les associations qui ont caler leur exercice comptable sur l'année scolaire (1er septembre - 31 août), vous devez vous en tenir jusqu'à nouvel ordre au délai des 6 mois réglementaires (fin février 2021).

Question : Sur quelles cotisations et contributions patronales porte l'exonération Covid 19 ? Réponse : Il s'agit des cotisations : d'assurance maladie / d'assurance vieillesse / d'allocations familiales / d'accident du travail et maladie professionnelle / de la contribution de solidarité pour l'autonomie / de la contribution d'assurance chômage / de la contribution FNAL.

Plus d'information sur : <https://associations-pdl.org/index.php/boite-a-outils/faq-questions-reponses-centre-de-ressources-vie-associative-pays-de-la-loire/faq-actualites-centre-de-ressources-vie-associative-pays-de-la-loire>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Relais

Par téléphone : 02 41 79 49 73
par mail : relais.maineetloire@fanceolympique.com

En raison de la Covid-19, actuellement, de nombreux événements sportifs sont annulés ou reportés.

Samedi 12 décembre 2020
CDOS 49 : Assemblée Générale Élective du Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine-et-Loire, à l'IFEPSA aux Ponts de Cé - 9h15

12 et 13 décembre 2020
Handisport : Championnat de France Natation Handisport - Piscine Jean Bouin à Angers - Entrée libre



Le prochain numéro de Maine-et-Loire Olympique paraîtra en janvier 2021.

Directeur de la publication

Yves AMIOT

Responsable de la Communication

Cédric GUYOMARC'H

Rédaction

Aurélien RAYER